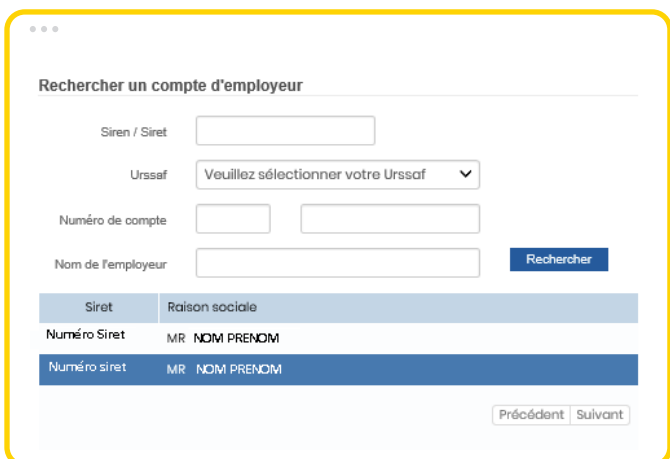
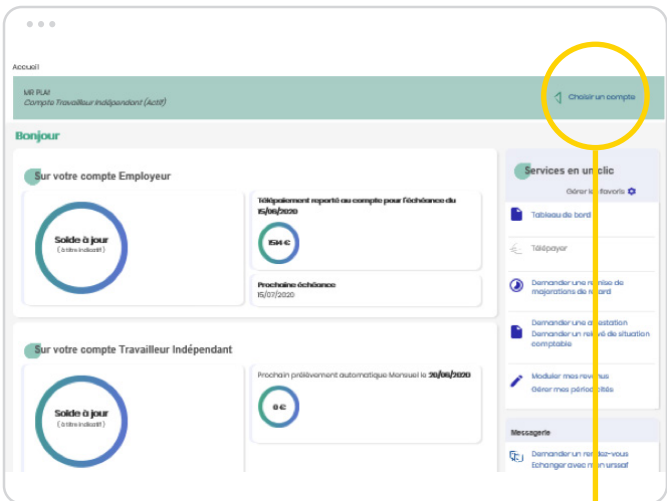


# Expert-comptable : comment créer un portefeuille clients

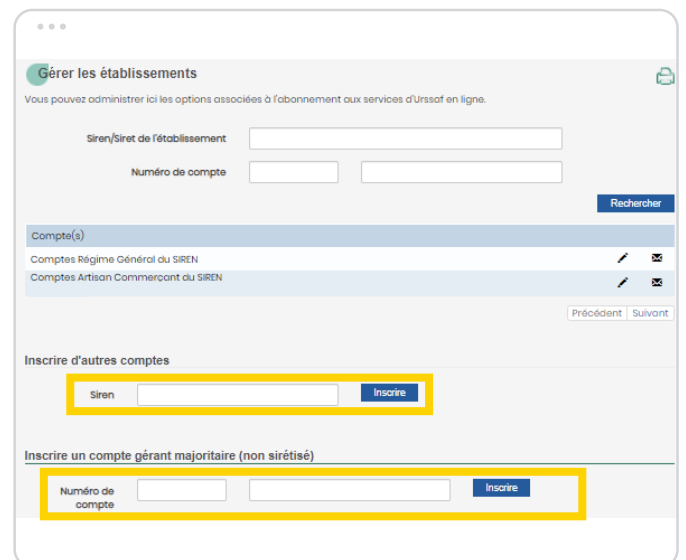
1. Connectez-vous à votre compte expert-comptable sur le site Urssaf.fr



2. Choisissez le compte sur lequel vous souhaitez intervenir.



3. Afin de rattacher un compte Travailleur indépendant à votre compte, saisissez le **SIREN de l'entreprise**. Pour ajouter un compte gérant majoritaire sans Siret dans un portefeuille tiers déclarant, saisissez le **numéro de compte**.



4. Pour finaliser le rattachement d'un compte Travailleur indépendant, répondez aux deux questions secrètes. Un courriel sera envoyé à votre client afin de l'avertir de son rattachement.

5. En tant qu'expert-comptable mandaté, vous avez accès uniquement au module « Mes cotisations » des établissements de votre portefeuille. Toutes les fonctionnalités de ce module sont disponibles (ainsi que le télépaiement).

